

**INFO  
RENTREE**

## **SUIVI TRANSPOSITION FEHAP :**

### **LA M.G.E.N FAIT L'AUTRUCHE !**

### **LA CFDT POURSUIT SON ACTION**

**La CFDT s'inscrit dans la continuité de ses engagements et de sa détermination.**

Présente sur tous les dossiers, la CFDT poursuit ses actions pour obtenir l'application pleine et entière de la convention collective, ainsi que la reconnaissance des revendications justifiées des salariés.

La M.G.E.N semble endosser le costume du "je ne vois rien, je n'entends rien, je ne dis rien" !

La CFDT a saisi l'inspection du travail, en août 2005, à l'issue des commissions de recours et de suivi, sur les points suivants :

- *Liste exhaustive des transpositions métiers pour tous les salariés.*
- *Courrier à chaque salarié lui notifiant l'intégralité des nouvelles données de sa situation au regard de la F.E.H.A.P., et donc les nouveaux éléments pris en compte pour le calcul de son salaire.*
- *Liste des emplois par assimilation ainsi qu'une notification à chaque salarié concerné avec une fiche de poste et le descriptif de ses activités réelles.*
- *Reclassement dans certains établissements des anciens ASI en agents de soins au lieu d'ASL.*
- *Classement des emplois en cadre d'extinction. Exemple : aides-soignants sans CAFAS.*

- *Supplément familial tel que définit par la convention collective M.G.E.N pour les enfants nés en septembre 2004.*
- *Reclassement des seconds de cuisine en ASL2 au lieu de RSL1.*

**Mme GUYOT, Inspectrice du Travail de Paris 15<sup>ème</sup>**, par son courrier de juin 2006, **conforte nos demandes en soulignant la légitimité et le bien-fondé de nos revendications.**

Elle interroge la M.G.E.N à ce sujet. Nous attendons la réponse de l'employeur afin d'aviser et de poursuivre notre action devant les tribunaux le cas échéant.

La M.G.E.N joue la carte de l'attentisme, en tablant sur la démotivation, s'imaginant sans doute que nous allons finir par baisser les bras et laisser tomber.

Mais la détermination de la CFDT reste ferme.

Malgré la lenteur de la démarche et des réponses tant de la M.G.E.N que de l'Inspectrice du travail, nous suivons toujours attentivement ce dossier.

C'est un travail de fourmi, qui s'inscrit sur du long terme, mais rappelons que notre démarche est de promouvoir l'intérêt collectif des salariés dans la reconnaissance de leurs droits.

**La CFDT est là pour vous, elle continue à défendre vos intérêts.**